ÉDUCATION NATIONALE FO SNPMEN ADMINISTRATION CENTRALE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 1ER AU 8 DECEMBRE 2022

Profession de foi



CCP

NON à la précarité des contractuels de l'administration centrale

Pour la défense de vos droits votez FO

FO DÉFEND LES AGENTS CONTRACTUELS !

Il ne s'agit pas d'opposer les titulaires aux contractuels mais d'agir pour combattre la précarité de l'emploi public et préserver les droits de contractuels souvent maltraités.

Depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui l'encourage, le recours à des agents contractuels s'est accéléré dans la fonction publique. L'administration centrale du MEN n'échappe pas à cette tendance et certaines directions telles que la DAJ sont particulièrement concernées puisqu'on y dénombre désormais plus de 37 % d'agents contractuels.

FO DEMANDE L'ABROGATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION PUBLIQUE !

Non seulement l'administration centrale du MEN recrute de plus en plus de contractuels en lieu et place de titulaires, mais elle recrute massivement des agents contractuels en CDD, parfois sur des contrats d'un an seulement. Là encore, la loi de transformation de la fonction publique a ouvert les vannes d'une précarité toujours plus grande des personnels contractuels.
Cette précarité sert l'administration qui peut utiliser les agents contractuels en CDD comme main-d'œuvre malléable à merci, et n'hésite pas à faire peser des menaces de non renouvellement de contrat.

FO REFUSE LA PRÉCARISATION DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET EXIGE LA TITULARISATION DE TOUS LES CONTRACTUELS QUI LE SOUHAITENT ! GARANTIE IMMÉDIATE DE MAINTIEN DANS LEUR EMPLOI DE TOUS CEUX QUI LE SOUHAITENT !

L'État employeur est loin de donner l'exemple !
En matière de rémunération, l'administration bafoue la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 20 juin 2019 qui pose le principe d'une égalité de rémunération entre contractuels et fonctionnaires pour l'exercice de mêmes fonctions.

Pour ce qui est des primes de l'administration centrale, à part quelques agents contractuels de haut niveau, les agents contractuels en CDI sont les derniers servis.

FO, PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT, DEMANDE L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS POUR AMÉLIORER LES DROITS DES AGENTS CONTRACTUELS !

Cela implique :

- De reconnaitre les qualifications établies par les diplômes nationaux que détiennent les personnels.
- De transformer les CDD de courte durée en contrats renouvelables, pour une garantie de maintien en poste de tous ceux qui le souhaitent.
- De valoriser l'expérience des agents contractuels quand ils acquièrent de l'ancienneté.
- Que les agents contractuels qui le souhaitent puissent être titularisés.
- Que les agents contractuels ne perdent pas d'argent lorsqu'ils sont titularisés, tant au niveau de la rémunération, des droits à la retraite et de l'évolution de carrière.
- De prendre en compte les périodes précédentes de travail dans le secteur public et privé pour le reclassement des agents contractuels en qualité de fonctionnaires.

Pourquoi voter pour la CCP et pourquoi voter FO ?

La Commission Consultative Paritaire a, certes, un rôle limité, mais elle est néanmoins appelée à se prononcer sur des questions importantes. Outre les licenciements et les procédures disciplinaires, la CCP peut être saisie des contestations portant sur les entretiens professionnels, les refus de congés divers et les refus de télétravail. Comme ils l'ont toujours fait dans toutes les instances, les représentants FO ne lâcheront pas sur vos revendications parce qu'ils savent que la défense des droits de tous passe par la défense jusqu'au bout des droits de chacun.

www.fagefo.fr

FNEC FP FO ELECTIONS 2022 PROFESSIONNELLES du 1er au 8 décembre JE VOTE FO !